



Réunion publique du Conseil de Quartier Faubourg Montmartre

Mercredi 6 mai 2015 à 19h

Mairie du 9e - salle du Conseil

Présentation du contrat de prévention et de sécurité

<u>Elus présents</u>: Sylvie Leydet (Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'habitat et à l'accession à la propriété et référente du quartier Faubourg Montmartre), Alexis Govciyan (1^{er} adjoint chargé des questions de sécurité et référent du quartier Opéra-Chaussée d'Antin).

Membres présents du bureau du Conseil de Quartier Faubourg Montmartre :

Bruno Bernard, Louis Blazy, Marie-Pascale Cocagne, Sarah Derman, Daniel Isidor, Jacqueline Lelièvre, Sarah Tsouri.

<u>Invités</u>: Bruno Authamayou, Commissaire de Police du 9^e arrondissement, et Léa Zdravkovic, coordonnatrice des contrats de sécurité des 9^e et 18^e arrondissements à la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP).

1) Introduction

Le mot de bienvenue est adressé par Sylvie Ledyet, Conseillère d'arrondissement, déléguée à l'habitat et à l'accession à la propriété et présidente du Conseil de Quartier Faubourg Montmartre. Elle rappelle brièvement le rôle et le fonctionnement des conseils de quartier.

Puis elle remercie Monsieur Bruno Authamayou, Commissaire de Police du 9^e arrondissement, et Léa Zdravkovic, coordonnatrice des contrats de sécurité des 9^e et 18^e arrondissements, d'avoir accepté l'invitation à cette réunion publique.

Alexis Govciyan, 1^{er} adjoint chargé des questions de sécurité, souligne la volonté de la Mairie du 9^e d'associer les habitants à la démarche de préparation du contrat de prévention et de sécurité. Le contrat parisien est un contrat-cadre qui a vocation à être décliné à l'échelle de chaque arrondissement en fonction de ses spécificités, en partenariat avec les associations, les commerçants, les syndicats, les habitants, etc. Il a été signé le 5 mai.

2) Présentation de la démarche de refonte du Contrat de Prévention et de Sécurité du 9ème arrondissement

Présentation par Léa Zdravkovic. Voir la présentation en annexe.

La nouveauté de ce contrat par rapport à l'édition précédente est qu'il est interactif, il associe l'ensemble des acteurs de l'arrondissement, y compris les habitants. Un bilan peut être réalisé chaque année afin de l'ajuster.

Chaque contrat est composé d'un diagnostic et de fiches-actions. Les arrondissements ont toute la liberté pour fusionner les fiches, en élaborer d'autres, en supprimer.

Ce contrat est celui des habitants, et non celui de l'administration.

3) Echanges avec le public

Josy Nicolas (membre du bureau du CQ Anvers-Montholon): Dans la rue Pierre Sémard, plusieurs vols avec violence ont été commis et le trafic de drogue sévit. De plus, des véhicules, voitures et vélos, roulent parfois à contre-sens.

Que deviennent les dépôts de plaintes au commissariat ?

Intervention d'un habitant : La mendicité est un problème qui concerne tout Paris et en particulier le 9^e. Un groupe de travail sur ce sujet est-il prévu ? Quels moyens peut-on prendre pour aider ces personnes à gagner autrement leur vie ?

Y aura-t-il un groupe de travail sur la médiation avec les jeunes délinquants ?

Alexis Govciyan : la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP) et le commissariat sont mobilisés sur ces questions. Des actions vont être concentrées sur le square Montholon pour résoudre les problèmes de délinquance.

Le contrat de sécurité sera le fruit d'échanges permanents pour sa préparation, son suivi et son évaluation.

Une des nouveautés dans le 9^e réside dans l'association de nouveaux partenaires de travail tels que les Grands Magasins (Comité Haussmann), le comité des experts (antiquaires), le MEDEF, la CGPME, l'association des artisans.

La médiation fait partie des prérogatives de l'adjoint à la sécurité. C'est un aspect très important, s'agissant notamment de la cohabitation entre les commerces, l'animation nocturne, les jeunes... Il faut mettre des limites pour que la cohabitation se passe bien.

Au sujet de la mendicité, il y a d'une part les personnes en situation de précarité (SDF, personnes désocialisées) qui sont environ cinquante dans l'arrondissement, et d'autre part les réseaux mafieux qui mendient « en masse ». Pour interdire la mendicité, il faut un arrêté, que la Ville de Paris n'a pas souhaité prendre.

Bruno Authamayou : Il y a une différence entre l'insécurité réelle et le sentiment d'insécurité. On peut la mesurer en étudiant les problématiques soulevées par les administrations, et celles soulevées par la population.

Au square Montholon, dans les rues Bellefond et Pierre Sémard, sévit la « bande de Montholon ». C'est un lieu de rencontre des jeunes venant des 9^e, 18^e, 19^e arrondissements et de la petite couronne. Bruno Authamayou est en poste dans le 9^e depuis juillet 2014. Il semble que la situation se soit améliorée car suite à un viol, certains jeunes sont allés en prison. Depuis deux mois, il y a de

nouveau quelques attroupements. Des caméras ont été installées et offrent une vue sur l'ensemble du square. Dès que des jeunes se regroupent, des effectifs de police se rapprochent afin de leur montrer qu'il y a une présence policière et qu'ils n'ont rien à faire là. Pour les jeunes de moins de 16 ans, aucune sanction ne peut être établie.

Un service qui s'occupe des bandes les surveille. S'ils commettent de nouveau des infractions, la police interviendra.

Le commissariat du 9^e reçoit environ 30 à 40 dépôts de plainte par jour. Pour la plupart, aucun élément n'est fourni, ce qui ne permet pas de mener une enquête. Lorsqu'on est témoin d'un délit, il ne faut pas regarder la scène passivement mais penser immédiatement à la façon d'aider la police taille, morphologie de l'agresseur, direction de la fuite, véhicule... Les enquêtes sont menées en fonction de la gravité des faits : si les faits sont graves, elles passent en priorité ; s'ils sont moins graves, le délai peut être de plusieurs mois. Avec des éléments de preuve, l'enquête va beaucoup plus vite.

Un travail de médiation est mené avec les bandes. Qualifier de bandes des regroupements de jeunes simplement bruyants, qui ne commettent pas d'infractions, n'est pas correct. Il faut faire appel à des médiateurs.

Un autre problème dans l'arrondissement est celui des vols à la tire commis par des roumaines dans le quartier de l'Opéra. Elles sont déposées le matin pour vendre des journaux ou faire signer des fausses pétitions afin d'attirer leurs proies. Elles s'attaquent souvent aux touristes asiatiques qui ne connaissent pas ce genre de petite délinquance dans leurs pays et sont donc crédules. Souvent, elles refusent de donner leurs empreintes digitales. Parfois, elles cachent l'argent dérobé dans leurs parties intimes, les services de police ne peuvent alors rien faire.

La mendicité n'est pas illégale. Les agressions commises par les mendiants ne sont généralement que verbales. De plus, ces derniers ne sont pas solvables donc leur donner une amende ne sert à rien. C'est avant tout un problème social, il faut faire appel à des associations qui sont nombreuses à Paris. Les SDF dorment dans les cours d'immeubles, devant les magasins et le matin, c'est nettoyé.

Marie-Pascale Cocagne (membre du bureau du CQ Faubourg Montmartre) signale qu'il y a aussi des SDF qui sont agressés.

Bruno Authamayou comprend l'exaspération des commerçants. Il y a beaucoup moins de SDF dans le 17^e car c'est moins touristique.

Intervention d'une habitante: la rue et le passage Alfred Stevens situés à la frontière du 18^e se sont beaucoup dégradés ces dernières années (nuisances sonores, saleté...) en particulier depuis qu'il y a des bancs. Les jeunes du lycée Edgard Quinet considèrent ce passage comme public alors qu'il est privé. Il est tagué, la porte d'entrée a été enfoncée, des jeunes ont pénétré dans l'immeuble, etc.

Alexis Govciyan : ce sujet a été évoqué avec le Commissaire et va être traité. On ne peut pas parler de chaque cas en particulier mais le nécessaire sera fait pour cette rue.

Intervention d'un habitant : Quelle coordination est mise en place avec les autres arrondissements, notamment par rapport au quartier Barbès ? Lorsqu'un problème est mal réglé dans un arrondissement, il se déporte dans un autre.

Bruno Authamayou : La communication est établie avec les arrondissements limitrophes. La rue du Faubourg Poissonnière est davantage gérée par le 10^e. Le boulevard Barbès appartient au 18^e mais les trottoirs sont dans le 9^e. La problématique des bancs dure depuis longtemps.

Le Commissaire fonctionne avec un tableau de doléances. Tous les mercredis, il regarde avec ses effectifs ce qui a été fait ou pas.

Depuis les attentats de janvier et la mise en place du plan Vigipirate, les effectifs sont très mobilisés sur des sites sensibles. Le nombre d'effectifs étant limité, il faut faire des priorités.

Madeleine Cord (habitante) : 1. Qui sont les membres du bureau du conseil de quartier ici présents ? Y a-t-il des représentants d'entreprises ? Quelle sera leur implication dans le travail d'élaboration du contrat ?

2. Dans la précédente mandature, tout un travail a été mené avec les « habitants de la rue » (plutôt que SDF). Y a-t-il des actions déjà mises en place ?

Chaque membre du bureau du conseil de quartier se présente.

Alexis Govciyan: dans chaque bureau de conseil de quartier va être désigné un référent pour participer au Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSPDA). Il y aura également des représentants d'entreprises, de commerçants.

Intervention d'une habitante : il faudrait mieux indiquer le commissariat rue Chauchat. Par ailleurs, il y a dans cette rue beaucoup de Roms, des problèmes d'urine, et beaucoup de voitures qui grillent les feux rouges.

Rue Pillet-Will, une femme s'est échappée d'une tentative de viol. Le personnel de police et les CRS présents dans le quartier, devant le Figaro, ne sont pas intervenus.

Alexis Govciyan : la signalétique de l'arrondissement va être réorganisée.

Un travail a commencé à être mené avec le Direction de la Prévention et de le Protection (DPP) sur la lutte contre les incivilités. Ces problèmes sont récurrents dans tous les quartiers, et cela devient insupportable pour les habitants.

Bruno Authamayou : le cas de tentative de viol ne lui a pas été remonté. Si ses effectifs avaient été présents, ils seraient intervenus.

Concernant les autres problèmes soulevés, il est bien évident que la priorité à traiter est le respect des feux rouges et non les problèmes d'urine.

Intervention d'un habitant : Quand sera installée une caméra rue Ambroise Thomas ? La rue Sainte-Cécile est très dégradée, quelles mesures vont être prises ? Une salle de shoot va ouvrir dans le 10^e à proximité du 9^e, où en est ce projet ?

Alexis Govciyan: Delphine Bürkli suit le dossier de la salle de shoot de près. Vous serez tenus informés dès que nous en saurons plus.

Bruno Authamayou: Il y a en effet beaucoup de toxicomanes autour de la gare du Nord. Faut-il les assister, les aider ou les chasser?

Une caméra va être installée rue du Delta. Delphine Bürkli a fait des demandes d'installation qui sont en cours de discussion.

Ce sont les jeunes de la bande de Montholon qui se rassemblent rue Sainte-Cécile ainsi que cité Bergère. Les fonctionnaires de police y passent régulièrement. L'aménagement est agréable, il y a des touristes, des musiciens et ce n'est pas un lieu de trafic de stupéfiants. Ce lieu fait partie des doléances.

Intervention d'un habitant : Comment seront associées les associations de parents d'élèves et comment sera fait le suivi ?

Y a-t-il un bilan des premières installations de caméras d'il y a cinq ans ?

Alexis Govciyan: L'éducation nationale est représentée dans le CSPDA et des rencontres régulières sont faites avec les parents d'élèves. De plus, Gypsie Bloch, Conseillère de Paris, déléguée aux familles, à la petite enfance, à la vie scolaire et à la Caisse des Ecoles, y participe également.

Bruno Authamayou : Les caméras sont très efficaces, il faudrait en mettre partout. La plupart du temps, lorsqu'une infraction est commise, il n'y a pas assez d'éléments de preuve. Les caméras servent aussi à faire de la prévention. Sur le 9^e, les emplacements ont été bien choisis. Le commissariat et la mairie les choisissent ensemble.

Les caméras sont de très bonne qualité, elles permettent de faire des impressions en couleur et de voir précisément le visage de l'agresseur. Pour une enquête, la vidéo vaut témoignage.

Elles permettent de renforcer la sécurité des agents. Si on voit sur la vidéo que les délinquants sont nombreux et armés, des renforts supplémentaires peuvent être demandés.

Dans le métro, beaucoup d'affaires ont été élucidées grâce aux caméras.

La vie privée est tout de même protégée puisque les visages sont floutés aux abords des appartements.

Intervention d'un habitant : Il y a beaucoup d'incivilités commises par les conducteurs aux feux orange. Il faut utiliser la prévention au maximum. Il est intervenu pour faire installer un panneau « sens interdit » rue des messageries mais le panneau a été installé au mauvais endroit. Pouvez-vous intervenir ?

Samira Tsouri (habitante du quartier) : lors d'un dépôt de plainte, si l'affaire est classée sans suite et qu'elle remonte au Parquet, la victime a-t-elle le droit de prendre connaissance des informations qui ont été communiquées entre le Commissariat et le Parquet ?

Bruno Authamayou : Non, quand la procédure a commencé, seul le Procureur de la République peut transmettre un procès-verbal. Si la victime a un avocat, alors c'est possible. S'il y a une garde-à-vue, le dossier n'est pas accessible. Seule une copie de la plainte peut être donnée.

Sylvie Leydet remercie l'ensemble des participants à la réunion. Elle annonce les deux événements organisés par le Conseil de Quartier : la fête de quartier le 16 mai et le vide-grenier le 31 mai.

<u>Annexe</u>: Présentation de la démarche de refonte du Contrat de Prévention et de Sécurité du 9^e arrondissement.